

Communiqué à la Fédération Tahitienne de Va'a

Protocole sanitaire pour assurer la santé et la sécurité face à l'épidémie de COVID-19

Dans le cadre de l'organisation du championnat « Te Toa no Faa'a 2021 » de l'union des présidents de club de Faa'a (Team Faa'a, Ohiva nui, Team VIP et Tefana va'a) inscrits au calendrier sportif de la saison 2021, et à la vue de la situation sanitaire qui rend nécessaire une vigilance constante face à la circulation du virus sur le territoire polynésien ainsi que l'apparition de nouveaux variants.

Ainsi conformément aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les clubs s'appliquent de la façon suivante à garantir le respect des conditions sanitaires exigées par le décret national du 16/10/2020, prorogé par arrêté n° HC 1385/cab du 12/03/2021 au regard de l'évolution de la situation sanitaire locale :

1- Déroulement à huit clos

- L'épreuve n'est pas accessible au public, les responsables des compétitions veillent à restreindre la présence du public pour éviter tout rassemblement supérieur à quinze personnes.
- Site accessible qu'aux personnes admises à participer à la manifestation (rameurs et staf).

2- Mesures d'hygiène

- Mise à disposition de points de gel hydroalcoolique pour l'hygiène des mains, ainsi que de poubelles plastique pour recueillir les déchets susceptibles d'être contaminés (mouchoirs, masques usagés, etc...) aux principaux points de passage (entrée et sortie : visualisation par des flèches).
- Nettoyage et désinfection des lieux (surfaces et objets touchés : tables, chaises).
- Mise à disposition de douches à ciel ouvert.

3- Distanciation physique

Port du masque obligatoire et une distance d'un mètre entre les personnes sur le site.

4- Annexes

- Plan